

Les organisations patronales et la grève générale de 1918

Pierre Eichenberger

Le 14 septembre 1918, un article du *Journal des associations patronales* paraît sous un titre prémonitoire : « Generalstreikabwehr » ou, en français, « Se défendre contre la grève générale ». L'organe officiel de l'Union centrale des associations patronales prépare ses lecteurs à combattre une grève générale qui apparaît de plus en plus vraisemblable. « Une société bourgeoise qui, si une grève éclate, n'est que capable de se lamenter les mains dans les poches et d'attendre l'aide de l'Etat, ne mérite plus qu'on tire pour elle un seul coup de feu; ce ne serait que justice, si elle était ainsi dominée par le prolétariat organisé. Si toutefois la social-démocratie imagine qu'un tel moment est arrivé en Suisse, c'est qu'elle se trompe lourdement ». Cet appel à la résistance de la société bourgeoise constitue tout autant une menace adressée au mouvement ouvrier. La seconde partie de l'article, qui paraît la semaine suivante, se conclut par la reprise de quelques lignes éditées par cette même Union centrale en 1910. Otto Steinmann, le secrétaire de l'organisation faîtière des patrons suisses, tirait alors les enseignements suivants de la grève générale de Suède : « L'année 1909 nous apprend qu'une grève générale [...] ne représente pas un danger aussi grand pour la société et le patronat que l'on se l'imaginait jusque-là. Si des mesures fermes sont prises pour le maintien de l'ordre public et de la sécurité, si des citoyens, courageux et intrépides, accomplissent les tâches qui ne peuvent être délaissées, et enfin si les employeurs se serrent les coudes et restent solidaires, l'échec de la grève générale est inévitable »¹.

Ces textes ne sont que la partie visible – médiatique – de la préparation des milieux patronaux à l'éventualité d'une grève générale. Elle ne s'y limite cependant pas. Sous le sceau de la confidentialité, l'Union centrale édicte dès août 1918 des règles de conduite précises à appliquer si une grève générale devait avoir lieu : annonce aux ouvriers le jour du déclenchement de la grève, maintien de la production, (non)paiement des salaires et (non)réengagement des grévistes².

Alors que les actions des syndicats, de l'armée et des autorités au cours de la grève générale sont relativement connues, les organisations patronales brillent par leur absence dans les récits de la grève³. Depuis les travaux d'Hanspeter Schmid, on sait pourtant avec quelle énergie le patronat bâlois ne s'est pas contenté de réagir, mais s'est activement préparé à la grève générale de Bâle de 1919. Les recherches de Sébastien Guex ont également montré que les patrons ont activement participé au financement des gardes civiques. Parmi les légendes les plus répandues à propos de la grève générale, écrivait l'historien lausannois, « figure celle que les milieux dirigeants se seraient retrouvés confrontés à cet événement sans y être préparés »⁴. L'objectif

¹ *Journal des associations patronales suisses*, 14 et 21 septembre 1918. La brochure publiée par Otto Steinmann est intitulée *Betrachtungen über den Schwedischen Generalstreik des Jahres 1909*, Zurich 1910. Les citations ont été traduites de l'allemand par mes soins.

² Archives de l'Union centrale, circulaire N°91, « La grève générale », 8 août 1918.

³ Sur la grève, voir l'ouvrage classique de Willi Gautschi, *Der Landestreik 1918*, Zurich 1968. À l'occasion de la réédition de son livre en 1988, le livre de Gautschi est enrichi d'une postface d'Hans Ulrich Jost. Une traduction française est parue : « L'importance de la Grève Générale dans l'Histoire de la Suisse », *À tire d'ailes. Contributions de Hans Ulrich Jost à une histoire critique de la Suisse*, Lausanne 2005. Pour un aperçu de la recherche publiée depuis, voir Roman Rossfeld. « Steik ! Wege und Desiderate der Forschung zur Geschichte des schweizerischen Landesstreiks vom November 1918 », *Archiv für Sozialgeschichte* 57, 2017.

⁴ Sébastien Guex, « À propos des gardes civiques et de leur financement à l'issue de la Première Guerre mondiale », in Batou Jean et al., *Pour une histoire des gens sans histoire. Ouvriers, exclus et rebelles en Suisse XIXe-XXe siècles*, Lausanne 1995. Sur la grève générale de 1919 à Bâle, Hanspeter Schmid, *Krieg der Bürger. Das Bürgertum im Kampf gegen den Generalstreik 1919 in Basel*, Zurich 1980.

de ce texte consiste à documenter le rôle des acteurs patronaux et à démentir cette légende. La contribution s'articule autour de trois questions.

Comment les milieux patronaux se sont-ils préparés à l'éventualité d'une grève générale ?

Alors que les grèves se multiplient en Suisse au cours de la première décennie du XX^e siècle, les milieux patronaux fondent des organisations spécifiquement conçues pour lutter contre le mouvement ouvrier. On parle à l'époque d'organisation « de combat », car elles sont fondées pour organiser la lutte des patrons contre le mouvement ouvrier. Parmi les plus importantes, on peut citer l'Association patronale suisse de l'industrie des machines, (ASM) créé en 1905 et l'Union centrale, l'organisation faïtière des associations de combat, créée en 1908.

Les premières cibles des associations de combat sont les syndicats et la gauche. Les organisations du mouvement ouvrier ne s'y trompent pas : « notre pire ennemi », écrit en 1906 la revue *Arbeiterstimme*. Les nouvelles associations systématisent un ensemble de pratiques répressives qui sont désormais mises en œuvre de manière professionnelle. Elles tiennent des registres et publient des listes noires d'ouvriers grévistes ou syndiqués. Les organisations patronales organisent également la poursuite judiciaire systématique des syndicats ou des travailleurs, ce qui met à mal les finances des premiers et porte des coups très durs aux seconds. Leurs mesures emblématiques demeurent cependant la conduite de lock-outs et la mise en place des caisses de grèves, ces dernières permettant aux entreprises affaiblies par une grève d'affronter les pertes qui en découlent. Ces associations font leurs preuves lors des grèves, par exemple au cours de la grève générale de Zurich en juillet 1912, qui sert de répétition aux associations patronales.⁵

Comment résister à une grève générale ? Cette question fait l'objet d'une circulation d'expériences au sein du patronat européen. À la suite d'une grève générale en Suède, le secrétaire de l'Union centrale, Otto Steinmann, publie une brochure dans laquelle il analyse la grève suédoise et dans laquelle il expose les leçons que les patrons suisses devraient en tirer. Il écrit les phrases citées plus haut, qui affirment qu'un patronat bien organisé sortira victorieux d'une grève générale. Si le *Journal des associations patronales* menace les syndicats en septembre 1918, c'est parce que les patrons estiment pouvoir sortir vainqueurs d'une grève, si elle devait avoir lieu.

Quelles ont été les actions des associations patronales au cours de la grève générale ?

Avant, pendant et après la grève générale de novembre, les réunions des différents comités patronaux se multiplient. Le Vorort, l'Union centrale, les associations d'artisans, les chambres de commerce ou encore les associations de branche permettent aux patrons de se rencontrer et de débattre au cours de ces semaines très tendues, et d'éviter ainsi de sombrer dans le chacun pour soi. Pour donner un exemple, la chambre de commerce de Bâle organise pas moins de cinq réunions autour de la grève, les 6, 8, 11, 12 et 15 novembre⁶.

Les associations patronales agissent également à travers leurs secrétaires. Otto Steinmann joue un rôle central dans la contre-mobilisation patronale au cours de la grève générale. Privés de typographes (en grève), seuls les journaux socialistes – notamment le détesté *Volksrecht* – paraissent. Le secrétaire de l'Union centrale est ainsi de ceux qui assurent la publication de la *Bürgerliche Presse Zürichs*, titre sous lequel paraît la *Neue Zürcher Zeitung* du 12 au 15 novembre et qui sert de journal de grève aux milieux bourgeois. Le journal ne peut paraître que

⁵ Erich Gruner, « Die Arbeitgeberorganisationen – Spiegelbild oder Überbietung der Gewerkschaften? », *Arbeiterschaft und Wirtschaft in der Schweiz 1880-1914, Band II: Gewerkschaften und Arbeitgeber auf dem Arbeitsmarkt; Streiks, Kampf ums Recht und Verhältnis zu andern Interessengruppen*, Zurich 1988. Voir aussi Pierre Eichenberger, *Mainmise sur l'Etat social. Mobilisation patronale et caisses de compensation en Suisse (1908-1960)*, Neuchâtel 2016. Sur l'histoire des grèves, voir Christian Koller, *Streikkultur. Performanzen und Diskurse des Arbeitskampfes im schweizerisch-österreichischen Vergleich (1860-1959)*, Vienne 2009.

⁶ Voir les archives de la Chambre de commerce de Bâle aux archives économiques suisses, CH SWA PA 575.

grâce à la mobilisation de l'association patronale des imprimeurs zurichoïses, dont le Comité directeur prend en main les aspects techniques de la production, et grâce aux associations de combat qui garantissent les aspects financiers de l'opération.

Quel fut l'impact de la grève générale sur les associations patronales ?

La recherche historique a montré que la grève a été instrumentalisée par la droite dure pour stigmatiser le mouvement ouvrier, ce dernier se voyant ghettoïsé par une intense propagande xénophobe et antisocialiste. Les associations patronales ont joué un rôle important dans ce processus. Entre autres exemples, le réseau de presse antisocialiste *Presse Suisse Moyenne*, qui fournissait des articles pour de très nombreux journaux, doit énormément au travail des associations patronales et de leurs secrétaires – Otto Steinmann notamment⁷.

Une des conséquences concrètes de la grève sur le mouvement patronal est le net renforcement de ses associations: elles voient les membres affluer, des secrétaires supplémentaires sont engagés et de nouvelles associations patronales locales sont créées. Comme l'explique une circulaire de l'Union centrale du printemps 1919, « ainsi que l'a démontré si nettement la grève générale en novembre dernier et le mouvement social qu'elle a déchaîné, il est de la plus haute importance [...] que des associations locales de patrons aussi fortes que possible forment contrepoids aux unions ouvrières locales »⁸. Au cours de la grève générale, une association de combat de l'ensemble du patronat bâlois – le *Basler Volkswirtschaftsbund* – est ainsi fondée pour lutter contre le mouvement ouvrier.

La réaction patronale à la grève n'est cependant pas uniquement répressive. Les associations poussent leurs membres à augmenter les salaires et se lancent dans une politique de négociation avec les syndicats dont le but consiste à isoler l'aile la plus militante du mouvement ouvrier. Le 4 décembre 1918, soit quelques jours après la grève générale, Fritz Funk, le président de l'ASM, rencontre Konrad Ilg, le président du syndicat des métallos, pour un entretien. Les associations patronales développent également une politique décidée de négociation avec les associations d'employés.

L'examen des archives des associations patronales interroge notre compréhension de la grève générale. Le niveau élevé de préparation des milieux patronaux et le ton belliqueux de certaines de leurs publications dans les semaines qui précèdent la grève laisse à voir une coproduction de la grève plutôt qu'une simple réaction à un événement subi.

⁷ Sur ces questions, voir Michel Caillat et al., *Histoire(s) de l'anticommunisme en Suisse*, Zurich 2009, Christian Werner, *Für Wirtschaft und Vaterland. Erneuerungsbewegungen und bürgerliche Interessengruppen in der Schweiz 1928-1947*, Zürich 2000 et Dorothe Zimmermann, « Der Landestreik erinnern. Antikommunistische Aktivitäten des Schweizerischen Vaterländischen Verbandes 1919-1948 », *Revue suisse d'histoire* 2013.

⁸ Archives de l'Union centrale, Circulaire N°109, « Associations patronales locales » 11 mars 1919.